

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Avenant n°1 à la
convention relative à la
participation du Conseil
Général des Yvelines aux
dépenses de transport
scolaire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avait donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 04

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES AUX DÉPENSES DE TRANSPORT SCOLAIRE.

RAPPORTEUR : Madame TÉA

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi du 13 août 2004 a transféré au STIF la responsabilité de l'organisation des transports scolaires. Les circuits de transport scolaires font l'objet de financements de la part du STIF et du Conseil Général des Yvelines en fonction de la distance parcourue et du nombre d'élèves transportés.

Le groupe scolaire Schnapper héberge deux sections internationales regroupant des élèves dispersés sur l'ensemble du territoire. La Ville a été autorisée par le STIF à organiser un circuit de transport dédié pour en faciliter l'accès aux familles concernées. Compte tenu de sa faible longueur (1,8 km), il ne fait l'objet d'aucun dispositif de subvention.

Afin de couvrir une partie des dépenses liées à ces transports scolaires sur de courts trajets, le Conseil Général des Yvelines a mis en place un nouveau dispositif rendant le circuit du Groupe Schnapper éligible à une subvention. Cette dernière est calculée en fonction du coût réel du transport et non sur une base forfaitaire appliquée aux autres circuits spéciaux. Le coût annuel du circuit Schnapper assuré par la Ville est de 8 500 €. Le montant annuel de la subvention attendue est estimé à 3 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le circuit Schnapper et à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la participation du Conseil Général des Yvelines aux dépenses de transport scolaire annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

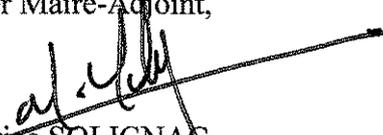
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour le circuit Schnapper,
- signer l'avenant n°1 à la convention relative à la participation du Conseil Général des Yvelines aux dépenses de transport scolaire annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines